

COMMUNIQUÉ

12 mars 2009

Pour publication immédiate

Madame Claudette Carbonneau, de la CSN, doit être entendue en Commission parlementaire sur la Caisse de dépôt et placement du Québec.

L'ADR demande que madame Claudette Carbonneau, présidente de la CSN, membre du conseil d'administration et du comité de vérification de la CDP comparaisse en commission parlementaire parce que nous voulons savoir si elle a reçu toutes les informations qu'elle jugeait nécessaires pour prendre des décisions éclairées dans le dossier des placements de la Caisse et principalement en regard des papiers commerciaux.

Nous croyons que les seules versions des présidents et chefs de direction de la Caisse, messieurs Henri-Paul Rousseau, Richard Guay et Fernand Perrault ainsi que celle du président du conseil d'administration, monsieur Pierre Brunet, ne sont pas suffisantes. Leurs versions des faits doivent être corroborées ou infirmées par la personne désignée pour représenter les cotisants, soit les employés actifs et les retraités.

Il faut que la lumière soit faite pour que nous puissions comprendre et éviter que, dans l'avenir, une situation semblable ne se reproduise.

Il est important de souligner que nous, retraités, n'avons pas de représentants directs sur le conseil d'administration de la Caisse, malgré le fait que nous sommes des déposants de taille à la CDP. Il serait normal que les retraités aient un droit de regard par une implication directe dans la gestion des fonds auxquels ils ont largement contribué.

Nous sommes toujours sous la tutelle des centrales syndicales pour faire entendre notre voix. Nous n'avons pas encore le pouvoir de convoquer nos représentants ce qui devrait tomber sous le sens commun. Pourtant en prenant notre retraite nous n'avons pas signé de mandat d'inaptitude.